

## CONDITIONS DE L'ACTION « 1 % » SUR MEMANAGED

---

Tout client MeDirect qui investit dans un portefeuille MeManaged chez MeDirect, pendant la durée de l'action « 1 % », est éligible à un bonus de 1 % sur le montant net investi.

Ce bonus est limité à 2 500 € par client. Pour bénéficier du bonus, le client doit satisfaire à toutes les conditions et exigences stipulées dans les présentes conditions.

### ANNULATION, MODIFICATION ET EXCLUSION DE L'ACTION

Cette action se déroule du 1 septembre 2025 au 30 septembre 2025 inclus.

MeDirect Bank SA se réserve le droit de modifier la durée de l'action, d'en modifier les critères, voire de l'annuler entièrement si cela est justifié par un cas de force majeure ou toute autre circonstance indépendante de sa volonté. MeDirect se réserve en outre le droit de mettre fin à l'action à tout moment ou d'en modifier les conditions pour l'avenir, sans que cela affecte les droits et obligations applicables à MeDirect et aux clients qui avaient déjà participé avant la date de l'annulation anticipée ou de la modification.

Toute modification relative à cette action sera toujours annoncée sur le site [www.medirect.be](http://www.medirect.be). Ni MeDirect ni ses employés ne peuvent être tenus responsables de l'annulation ou de la modification de l'action, sauf en cas de dommages causés par une faute intentionnelle ou une négligence grave de la part de MeDirect ou de ses employés.

En cas d'abus, MeDirect se réserve le droit d'exclure le client. Dans ce cas, le client ne pourra faire aucune réclamation à l'encontre de MeDirect ou de ses employés. Les décisions prises par MeDirect à cet égard seront définitives et sans appel.

### ÉTAPES À SUIVRE

Le client est éligible au bonus de 1 % s'il investit dans MeManaged pendant la durée de l'action « 1 % ».

#### **Afin d'être éligible au bonus « MeManaged », le client doit...**

1. .... effectivement et valablement compléter toutes les étapes pour créer un portefeuille MeManaged et investir un montant initial d'au moins 5 000 € pendant la durée de l'action « 1 % », et/ou ;
2. ... effectuer une ou plusieurs des actions suivantes sur la plateforme MeDirect pendant la durée de l'action « 1 % » :
  - a. effectuer des versements supplémentaires, et/ou ;
  - b. ajouter une contribution mensuelle d'un minimum de 100 €.
3. ... conserver les montants investis dans le portefeuille MeManaged pendant la période de promotion sur le même compte jusque six mois après la fin de la période de promotion.

### CALCUL DU BONUS

Pour être éligible au bonus, le client doit avoir investi dans MeManaged au plus tard le dernier jour de la durée de l'action « 1 % ». Le 10 avril 2026, MeDirect calculera la valeur totale de tous les investissements éligibles effectués par le client pendant la durée de l'action « 1 % ».

Afin de calculer le bonus de 1 %, MeDirect déterminera le montant net investi qui correspond à la différence entre la valeur de tous les investissements dans MeManaged (pendant la durée de l'action) et de tous les avoirs retirés de MeManaged (pendant la durée de l'action). Tous les investissements éligibles effectués par le client doivent rester sur le même compte-titres pendant 6 mois après la durée de l'action.

Le bonus est égal à 1 % du montant net investi dans MeManaged et est plafonné à 2 500 € par client.

## PAIEMENT DU BONUS

Le bonus sera versé en euros et sur le compte à vue du client au plus tard le 30 avril 2026.

## EXEMPLES DE CALCUL DE BONUS POUR MEMANAGED

### Exemple 1 :

Pendant la durée de l'action « 1 % » :

- Monsieur A ouvre un portefeuille MeManaged d'une valeur de 5.000 € via son compte individuel le 26 septembre 2025 et le conserve pendant six mois suivant la date de fin de l'action 1%.
- Monsieur A reçoit une prime de 50 €, versée sur son compte à vue individuel.

### Exemple 2 :

Pendant la durée de l'action « 1 % » :

- Monsieur A dispose déjà d'un portefeuille MeManaged de 10.000 € et décide d'investir 4.000 € supplémentaires le 10 septembre 2025, qu'il conserve pendant six mois suivant la date de fin de l'action 1%.
- Le montant net investi est égal à 4.000 €.

Monsieur A est donc éligible à un bonus de 40 €.

### Exemple 3 :

Pendant la durée de l'action « 1 % » :

- Monsieur A dispose déjà d'un portefeuille MeManaged de 10.000 € et décide de retirer 4.000 € le 10 septembre 2025 et d'investir 3 000€ supplémentaires le 25 septembre 2025. Il ne fait pas d'investissements supplémentaires dans MeManaged pendant la période de la promotion.
- Le montant net investi est égal à -1.000 €.

Monsieur A n'est donc pas éligible pour le bonus.

## PRODUITS ÉLIGIBLES

Cette action porte uniquement sur les portefeuilles MeManaged disponibles sur la plateforme MeDirect.

Les investissements dans les produits financiers suivants sont exclus de cette action :

- ETF
- Actions
- Obligations
- Plans d'investissement
- Fonds d'investissement

## CONFIDENTIALITÉ

MeDirect Bank SA est responsable du traitement des données personnelles de tous ses clients. Les services de

MeDirect Bank SA ainsi que les informations collectées dans le cadre de cette action sont entièrement conformes à la législation applicable en matière de protection des données. Tous les détails relatifs au traitement et au partage des données personnelles sont disponibles dans les Conditions générales et dans la Politique de Confidentialité publiées sur le site de MeDirect Bank SA.

## RESPONSABILITÉ

L'organisateur ou ses employés ne peuvent être tenus responsables de tout préjudice, dommage ou inconvénient de quelque nature que ce soit subi par les participants, quelle qu'en soit la cause. Cela inclut, sans que cette liste soit exhaustive, les problèmes techniques, les retards internet, ou la perte ou la corruption des données transmises. Des exceptions sont possibles uniquement si les dommages résultent directement d'un comportement intentionnel ou d'une négligence grave de la part de l'organisateur, de tiers ou de leurs représentants.

## DISPOSITIONS INVALIDES OU INAPPLICABLES

Le fait qu'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions soient jugées invalides ou inapplicables n'affectera pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions. Le cas échéant, la disposition invalide sera remplacée par une disposition valide dont l'objectif et l'intention seront similaires.

## DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

L'action est régie par le droit belge. Tout litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux belges.

## ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

En participant à cette action, les clients confirment avoir lu, comprendre et accepter les présentes conditions générales.